

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

| | | |
|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Guillaume RUET | M. Nicolas SCHOUTITH |
| M. Pierre PRIBETICH | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM | M. Patrick AUDARD |
| M. Thierry FALCONNET | Mme Kildine BATAILLE | M. Léo LACHAMBRE |
| Mme Nathalie KOENDERS | M. Christophe AVENA | M. Samuel LONGCHAMPT |
| M. José ALMEIDA | Mme Stéphanie VACHEROT | Mme Bénédicte PERSON-PICARD |
| Mme Sladana ZIVKOVIC | Mme Dominique MARTIN-GENDRE | Mme Catherine VICTOR |
| M. Jean-François DODET | M. Christophe BERTHIER | M. Gérard HERRMANN |
| Mme Françoise TENENBAUM | M. Georges MEZUI | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. François DESEILLE | Mme Laurence FAVIER | M. Laurent GOBET |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Massar N'DIAYE | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Mme Danielle JUBAN | Mme Lydie PFANDER-MENY | M. Gaston FOUCHERES |
| M. Jean-Claude GIRARD | M. Jean-François COURGEY | Mme Céline TONOT |
| Mme Claire TOMASELLI | M. Emmanuel BICHOT | M. Jean-Marc RETY |
| M. Philippe LEMANCEAU | Mme Caroline JACQUEMARD | M. Jean-Michel VERPILLOT |
| Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | M. Stéphane CHEVALIER | Mme Catherine PAGEAUX |
| M. Antoine HOAREAU | Mme Céline RENAUD | Mme Monique BAYARD |
| M. Hamid EL HASSOUNI | M. Laurent BOURGUIGNAT | Mme Catherine GOZZI |
| M. Benoît BORDAT | Mme Laurence GERBET | M. Philippe SCHMITT |
| Mme Brigitte POPARD | M. Bruno DAVID | Mme Isabelle PASTEUR |
| Mme Christine MARTIN | Mme Claire VUILLEMIN | Mme Céline RABUT |
| Mme Najoua BELHADEF | Mme Stéphanie MODDE | M. Frédéric GOULIER |
| Mme Océane CHARRET-GODARD | M. Olivier MULLER | Mme Noëlle CAMBILLARD |
| M. Denis HAMEAU | Mme Karine HUON-SAVINA | M. Cyril GAUCHER |
| M. Nicolas BOURNY | M. Patrice CHATEAU | Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX |
| | M. Lionel SANCHEZ | M. Stéphane WOYNAROSKI. |

Membres absents :

| | |
|------------------------------|---|
| M. Patrick CHAUPUIS | M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR |
| M. Jacques CARRELET DE LOISY | M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC |
| M. Patrick BAUDEMONT | M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU |
| | M. Marien LOVICHI pouvoir à M. François DESEILLE |
| | Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE |
| | M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN |
| | M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET |
| | M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT |
| | M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD |

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Action Logement : avenant 2020-2022 à la convention-cadre avec Dijon Métropole**

Le Comité Régional d'Action Logement (CRAL) de Bourgogne-Franche Comté a été mis en place à Dijon le 23 septembre 2016. Une nouvelle convention de partenariat a été approuvée par délibération du 30 mars 2017 en continuité avec les actions que Action Logement et Dijon métropole ont mis conjointement en œuvre dès 2006 pour répondre aux besoins en logements à l'échelle de notre bassin de vie en articulation avec les parcours d'emploi, de formation et d'insertion.

Ainsi, sur la période 2017-2019, Action Logement a délivré 9 363 aides financières et services aux ménages de la métropole dijonnaise pour un montant de 15,2 M€ contribuant ainsi à l'accompagnement et la sécurisation des parcours résidentiels et professionnels et, par conséquent, à l'attractivité du territoire vis-à-vis des acteurs économiques et des entreprises.

S'inscrivant pleinement en complémentarité avec les actions et programmes d'intervention de la politique de l'habitat et du logement de Dijon métropole, Action Logement a mobilisé :

- 268 aides à l'accession à la propriété et à la réalisation de travaux pour un montant de 4,2 M€ ;
- 5 823 aides à la sécurisation locative, dont 2 072 garanties VISALE, pour un engagement financier de 8,6 M€ ;
- 1 575 aides à la mobilité pour 2,2 M€ ;
- 391 aides aux salariés en difficulté (suivis personnalisés et soutiens financiers à hauteur de 236 000 €) ;

1 306 ménages accompagnés par Action Logement ont été logés au sein du parc conventionné des bailleurs sociaux présent sur le territoire métropolitain.

Action Logement a soutenu le développement des nouveaux programmes locatifs en mobilisant 15,4 M€ au bénéfice de l'ensemble des bailleurs sociaux intervenant sur la métropole de Dijon, contribuant ainsi à la réalisation de 2 027 logements (52% PLUS, 38% PLAI, 7% PLS, 4% LI).

Pour les années qui viennent, la qualité du lien territorial noué entre Action Logement et Dijon métropole prend un sens renforcé au regard des enjeux et objectifs en matière d'habitat et de logement mais également de développement économique inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) adopté en décembre 2019.

Il est rappelé que Action Logement est également un acteur et un partenaire important du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des quartiers du Mail à Chenôve et de la Fontaine d'Ouche à Dijon.

Au titre de cet avenant 2020-2022, les engagements réciproques sont les suivants :

- Porter en commun l'attractivité du territoire de Dijon métropole ; médiatiser et valoriser les actions partagées.
- Développer une connaissance commune et partager l'analyse des besoins en logement et en assurer une prise en compte objectivée et qualifiée au sein des dispositifs d'intervention.
- Contribuer à l'attractivité du territoire métropolitain et à son développement économique.
- Promouvoir un habitat plus inclusif en construction et en rénovation : jeunes, seniors, personnes en situation de handicap.

- Soutenir, s'agissant de l'éco-habitat, l'innovation et la transition énergétique (copropriétés et maisons individuelles) ainsi que la mise aux normes en terme d'habitabilité.
- Dynamiser les partenariats institutionnels : Conférence Intercommunale du Logement à loyer modéré, Observatoire Territorial du Logement des Étudiants (OTLE), ...

Action Logement Services prévoit de maintenir ses concours financiers à hauteur de 30 M€ dont 15 M€ au titre de l'accompagnement du parcours résidentiel et professionnel des salariés et 15 M€ au bénéfice des nouveaux programmes de logements à loyer modéré et intermédiaire.

Dijon métropole s'engage à mobiliser les outils ainsi que les partenaires les plus adaptés à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs et opérations prévus.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** l'avenant 2020-2022 à la convention-cadre territoriale établie avec Action Logement, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 83
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)